

RAPPEL DES REGLES DE VIE DU SERVICE D'INTERNAT

I- LES HORAIRES :

	<u>Horaires d'accès à l'internat</u>	IMPORTANT : Toute absence à l'internat doit <u>obligatoirement</u> être justifiée par mail par les responsables légaux <u>avant 18h au plus tard le jour même</u>
<u>Dimanche soir</u>	<p>Entre 20h et 21h15 dernier délai de rigueur</p> <p>Par le portail jaune Bat I</p> <p>Aucun retard ne sera accepté quel qu'en soit le motif</p> <p>Un interne qui ne peut pas être présent aux horaires ci-dessus devra être hébergé à l'extérieur pour la nuit</p> <p>Un mail des parents sera exigé</p>	<p>Mail dans le week-end : viescokastler@gmail.com</p> <p>(En cas de retard exceptionnel et motivé par justificatif (avion /train retardé) : Mail et tel 06.28.90.23.70)</p>
<u>En semaine :</u>	<p>18h : Montée obligatoire pour les internes de seconde</p> <p>18h30 : Présence obligatoire dans l'établissement des internes tous niveaux</p> <p>19h50 : montée obligatoire des internes tous niveaux</p> <p>Aucun retard ne sera accepté quel qu'en soit le motif</p> <p>Un interne qui ne peut pas être présent aux horaires ci-dessus devra être hébergé à l'extérieur pour la nuit</p> <p>Un mail des parents sera exigé</p>	<p>En cas d'absence :</p> <p>Mail obligatoire avant 18h : viescokastler@gmail.com</p>

Le service d'internat fonctionne :

- Du dimanche 20h au lundi 7h45
- Lundi/Mardi/Mercredi/Jedi : de 18h à 7h45 le lendemain matin

1) Entrée du dimanche :

L'arrivée à l'internat s'effectue de **20h à 21h15 au plus tard** par le petit portail jaune au niveau du bâtiment « I ». L'interne se présente ensuite à l'AED de dortoir pour l'appel.

Toute absence doit être systématiquement justifiée en amont (**avant 18h**) par le responsable légal sur une adresse mail unique : « viescokastler@gmail.com » en indiquant NOM, Prénom, classe et établissement dans le corps du mail. En cas d'urgence pour un retard exceptionnel et motivé, il est possible de contacter le CPE de service : **06.28.90.23.70**.

2) Fonctionnement du lundi, mardi, jeudi :

- 18h : montée obligatoire et appel des secondes dans les dortoirs ; les internes des autres niveaux peuvent également accéder aux dortoirs mais seront tenus d'y rester jusqu'à la descente pour le repas
- 18h30 : fermeture du portail et du portillon du parvis ; hormis les SHN (CREPS ou UBB) en entraînement tous les internes sont alors dans l'enceinte du lycée
- 18h35 : descente des secondes (et autres niveaux éventuels) des dortoirs

DOCUMENT A LIRE ET A CONSERVER PAR LA FAMILLE

- 18h40-19h25 (dernière limite) : accès obligatoire au restaurant scolaire pour le repas
 - 19h15-19h45 : ouverture du portillon du parvis pour les fumeurs sous l'encadrement d'un AED ; à 19h45 fermeture du portillon du parvis
 - 19h50-22h00 : montée en dortoirs de tous les internes et appel
 - 20 à 21h30 : Etude obligatoire en chambres pour tous les niveaux, porte ouverte et assis au bureau
 - Une salle d'étude est disponible pour des travaux en groupe ou sur demande de l'AED d'étage en cas de non-respect du règlement
 - Les élèves ne sont pas autorisés à circuler entre les étages sauf autorisation du CPE
 - Les sportifs de haut niveau scolarisés au collège ont l'obligation de remettre leur téléphone à l'Assistant d'Education de service chaque soir de 21h45 à 7h00 le lendemain matin.
 - 21h30-22h00 : temps libre
 - 22h00-22h30 : extinction des lumières générales ; à 22h30 extinction totale.
 - 6h40 : réveil et préparation
 - 7h00 : descente vers le restaurant scolaire avec accès au petit-déjeuner à partir de 7h00.
 - 7h15 : ouverture des portails du parvis
 - 7h45 : Fermeture du restaurant scolaire
- 3) Le mercredi : Le fonctionnement est le même que précédemment avec une exception
- Les élèves peuvent rentrer jusqu'à 19h avant la fermeture du portillon et du portail du parvis

II- ABSENCES ET RETARDS :

Toute absence doit être justifiée **en amont (avant 18h)** par le responsable légal sur une adresse mail unique : « **viescokastler@gmail.com** »

En indiquant en objet ABSENCE INTERNAT avec NOM, Prénom, Etablissement de scolarisation(LAK pour Lycée Kastler/LVL pour lycée Victor Louis/CVL pour collège Victor Louis) Bâtiment/Chambre

Si un interne ne rentre que le lundi matin, de manière permanente ou occasionnelle, la famille doit en aviser la vie scolaire par le même canal que précédemment.

La ponctualité est la règle pour tous les horaires ci-dessus ; aucun retard n'est admis quel que soit le niveau de classe (sauf convention expresse avec le CREPS et le CABBG).

Une famille qui, pour des raisons familiales ou personnelles, ne se trouve pas dans la capacité de ramener son enfant dans les délais impartis devra en assurer la garde jusqu'au lendemain.

L'intégralité du règlement intérieur de l'internat est consultable sur le site internet du lycée Kastler

Le Proviseur

J. GONZALEZ